

| | |
|----------------------------------|--|
| Date de publication : 27/05/2021 | Délégués en exercice : 22 |
| Date de convocation : 12/05/2021 | Nombre de délégués présents ou représentés : 15 Votes : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 1 |

Le 21 mai 2021, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER, président.

Etaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
Pascal DUFORSTEL

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire
Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime
Catherine DESPREZ
Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres
Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de Vendée
François BON
Arnaud CHARPENTIER (visioconférence)

Au titre des communes de Charente-Maritime
Stéphane COUTTIER
Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres
Catherine TROMAS
Elmano MARTINS

Au titre des communes de la Vendée
Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Charente-Maritime
Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres
Anne-Sophie GUICHET

Au titre des EPCI de la Vendée
Gilles BOUTEILLER (visioconférence)

Convention de partenariat avec la Communauté de Communes Aunis Atlantique



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Convention de Partenariat avec la Communauté de Communes Aunis Atlantique

Contexte

Afin de poursuivre le travail engagé et de développer la complémentarité des actions menées par le Parc et la Communauté de Communes Aunis Atlantique sur son territoire, une convention de partenariat est proposée à la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

Par cette convention, le Parc s'engage, sur sollicitation de la Communauté de communes, à mobiliser les compétences techniques de son équipe pour accompagner les services, permettre le renforcement ou l'engagement de nouvelles actions ou encore l'orienter vers les services territoriaux compétents.

Les thématiques d'intervention seraient les suivantes et pourraient évoluer en fonction des besoins respectifs :

- > Accompagnement du label villes et villages fleuris notamment à Cram-Chaban, et conseils paysagers
- > Accompagnement paysager du jardin du Tiers Lieu à Marans
- > Accompagnement à l'amélioration du paysage autour du pôle nature de Taugon
- > Suivi, inventaire patrimoine naturel autour du pôle nature de Taugon
- > Accompagnement au développement des énergies renouvelables, aux économies d'énergies et à la prise en compte du changement climatique
- > Valorisation du patrimoine naturel sur le territoire, en particulier dans la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue et des coupures vertes, programmes d'actions portés par le PNR
- > Développement d'outils de valorisation du tourisme de nature, en lien avec l'office de tourisme, par l'accueil de journalistes, la promotion des activités sur les sites internet respectifs, le développement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » pour les activités, sites de visite et hébergements touristiques
- > Soutien et développement des activités agricoles par la valorisation des circuits courts et le développement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » pour les produits agricoles
- > Accompagnement des communes de la communauté de communes du PNR à la mise en place de la réglementation sur l'affichage publicitaire, permettant une valorisation du patrimoine paysager du territoire tout en préservant l'attractivité des services et commerces de proximité à l'échelle communautaire
- > Soutien aux actions de sensibilisation et d'éducation au développement durable soit par la mise en œuvre d'actions dans les écoles, soit par des actions de médiation culturelle

En contrepartie de l'accompagnement du Parc, une contribution de 5 000 € serait versée par la Communauté de Communes Aunis Atlantique au titre de l'année 2021.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la Communauté de Communes Aunis Atlantique ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

Le Président,


Pierre-Guy PERRIER